Département de la Savoie

COMMUNE DE YENNE

Ville de YENNE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°3
Approbation

Vu pou être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour :

Le 24/01/2013

Le Maire,

PROCEDURES
P.O.S. initial approuvé le 30 septembre 1983
Révision n°1 du PLU approuvée le 3 mars 2005

Modification n°1, du PLU approuvée le 07 juin 2007
Modification n°2, du PLU approbation le 03 septembre 2009
Modification n°3, du PLU approbation le 24 janvier 2013

Echelle : 1/2500ème

ZONAGE

3.2.4

BE Dessin
GSM GEOMETRES- EXPERTS INGENIERIE DES V.R.D.
Place de la Cathédrale BP66- 01302 BELLEY Cedex
Tél. 04.79.81.10.91 - Fax. 04.79.81.25.09
Email : geometres@gsm-belley.com
EDITION : 07018PL4.PAO v03-20130308 8x3

LEGENDE

ZONES URBAINES EQUIPEES - HABITAT ET ACTIVITES

- Ua Zone centrale et ancienne des hameaux et du bourg (l'indice a signale un assainissement individuel non adapté à l'aptitude des sols)
- Uc Zone mixte d'habitat et d'activités
- Ud Zone résidentielle d'habitat individuel
- Ue Zone réservée aux activités économiques
- Uf Zone d'implantation d'équipements sportifs et de loisirs

ZONES NATURELLES NON EQUIPEES

- AU Zone d'urbanisation future
- A Zone agricole
- N Zone naturelle et forestière
- Nu Zone naturelle construite non conforme à la vocation agricole de la zone
- Nn Zone d'accueil et d'hébergement touristique

Indice "z" et "zr" : risques identifiés dans le PIZ de la commune, qui renvoie à des prescriptions particulières.
Indice "zi" : risque identifié dans le PIZ de la commune, zone inconstructible.

Les zones U et AU sont soumises au Droit de Préemption Urbain (voir annexe 4.5 du P.L.U.)

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Jardins repérés au titre de l'article L.123-1-9 du code de l'urbanisme.
- Parcs repérés au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme.
- Maintien des locaux destinés aux activités de commerce, artisanat, bureau et hébergement hôtelier, en rez-de-chaussée des immeubles, à l'intérieur du périmètre défini en centre bourg.

100 ou 250 m
Axe bruyant
100 ou 250 m

- Bâtiments d'élevage
- Autre bâtiment agricole

INDEX	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (Ha)	ZONAGE
1	Voirie	Commune	Supprimé	
2	Parking pour site d'escalade	CCY	0,10	A
3	Zone de loisirs	Commune	0,35	Ua
4	Voirie - desserte	Commune	0,04	AU
5	Voirie - desserte	Commune	Supprimé	
6	Aménagement carrefour	Commune	Réalisé	
7	Extension maison de retraite	Commune	Réalisé	
8	Stationnement	Commune	Réalisé	
9	Zone de loisirs	Commune	5,50	N
10	**Contournement sud**	**Commune**	**8,31**	**Ud – Aue – Ue - A**
11	Voirie - stationnement	Commune	0,40	Ua
12	Voirie	Commune	Supprimé	
13	Zone de loisirs	Commune	0,70	Uf
14	Equipement assainissement	Commune	0,70	A
15	Voirie - stationnement	Commune	0,10	Ua
16	Voirie	Commune	0,30	Aud – Uc
17	Equipements communaux et intercommunaux	Commune	1,00	Ua
18	Voirie	Commune	0,10	Ua
19	Voirie	Commune	Supprimé	
20	Puits d'eau	CCY	0,80	N - Azr
21	Construction de la Maison de Pays	Commune	Supprimé	
22	Aménagement d'un espace public destiné à la mise en valeur de la statue Saint-Joseph	Commune	0,03	UAzr
23	Réhabilitation d'une construction d'intérêt patrimonial	Commune	0,02	UA
24	Aménagement du carrefour de Landrecin	Commune	0,11	Ue/Uez
25	Aménagement du carrefour de Landrecin	Conseil Général de la Savoie	0,01	Ue/Uez